

Objet **[INTERNET] Avis sur l'enquête publique relative à l'extension de la carrière VICAT de Montagnole**

De [REDACTED]

À PREF73 pref-icpe <pref-icpe@savoie.gouv.fr>

Date 01/11/2022 00:20



"

Monsieur le **commissaire enquêteur**,

**Dans le cadre de l'enquête publique environnementale, je m'oppose au projet de la société VICAT de remise en exploitation et extension de la carrière de Montagnole.**

En effet, ce projet occasionnerait les problèmes suivants :

- destruction de biodiversité et mise en péril d'écosystèmes riches et diversifiés.
- contribution au dérèglement climatique.
- perturbation du schéma hydrique du secteur.

Et les nuisances suivantes :

- émissions de poussières et détérioration de la qualité de l'air à proximité du site.
- augmentation des nuisances sonores.

Par ailleurs, il est nécessaire de mettre en parallèle ce projet avec les objectifs internationaux de lutte contre le réchauffement climatique pris lors de la signature de l'accord de Paris en 2015. Son objectif principal étant de **limiter le réchauffement climatique** à un niveau bien inférieur à 2, **de préférence à 1,5 degré Celsius**. Pour cela, **196 états dont la France** se sont engagés à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre **dès que possible et atteindre le niveau net zéro d'ici 2050**.

Selon les chiffres de l'association mondiale du ciment et du béton (GCCA), si le béton utilisé sur la planète était un pays, il serait le **troisième émetteur mondial de gaz à effet de serre**, juste derrière la Chine et les États-Unis. La seule production de ciment, ingrédient clé du béton, génère **7% des émissions mondiales de dioxyde de carbone (CO2)**.

**A ce titre, augmenter la capacité d'exploitation de la carrière de Montagnole pour la fabrication de ciment, engage à renier les objectifs de l'Accord de Paris.**

Au bilan carbone de la filière de fabrication du ciment, il est nécessaire d'ajouter le bilan carbone de la carrière estimé à 37 291 tonnes de CO2 sur les 30 ans d'exploitation. Le GIEC rappelle que **chaque tonne de CO2 compte. Conclure que « le projet de re-nouvellement de la carrière de Montagnole n'aura aucun impact sur le climat » est un non sens scientifique.**

Selon le commissariat général au Développement durable, la situation des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins français demeure **préoccupante**. Les populations d'insectes et d'oiseaux **chutent**.

Selon la liste rouge des espèces menacées (UICN comité Français), en France métropolitaine, 14% des mammifères, 24% des reptiles, 23% des amphibiens et 32% des oiseaux nicheurs sont **menacés de disparition** du territoire.

**A ce titre, autoriser une dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées et d'habitats d'espèces protégées, serait nier ces faits scientifiques et pire les accepter.**

Cette chute de biodiversité s'accélère, en huit ans, de 2008 à 2016, on est passé **d'un quart** des oiseaux menacés **à un tiers**. Espérer et attendre une remise en état du site d'ici 30 ans relèverait d'un profond mirage.

Pour limiter la hausse des températures mondiales de 1,5°C, le groupe 3 du GIEC met en avant les solutions d'émissions négatives, autrement appelés « puits de carbone ». A l'heure actuelle le seul puit de carbone facilement mobilisable est la **séquestration de carbone via la photosynthèse et le développement de la forêt**. **A ce titre, autoriser le défrichement** d'une surface boisée d'une superficie de **78 900 m² revient à chercher l'effet inverse**.

Concernant la ressource en eau, plusieurs points du dossier semblent décorélés des événements climatiques majeurs de l'été dernier et des années à venir. Le dossier précise que **l'infiltration des eaux pluviales vers les eaux souterraines sera modifiée** sur le site du fait des travaux d'extraction qui perturberont les réseaux de failles existants. En matière d'incidences sur les eaux superficielles, le dossier explique que la zone d'extraction de Pierre Grosse générera **une modification des bassins versants** de l'affluent n°3 du Vard, du ruisseau du Vard lui-même, et enfin du ruisseau de l'Albane. Enfin, **des prélèvements d'eau pourront être réalisés**, selon les conditions météorologiques « **en cas de temps sec et venteux** » (*typiques du temps caniculaire*) pour l'arrosage des pistes.

Selon Météo France, cet été 2022 fut encore un été de records en termes de température, de jours de vagues de chaleur et **de sécheresse des sols**. Selon le rapport du GIEC, ces **phénomènes climatiques extrêmes**, deviendront dans les années à

venir **plus fréquents et plus sévères**. Une récente étude d'une équipe de recherche CNRS-INSU estime une **hausse de la température moyenne de 3,8 °C en France d'ici 2100 par rapport au début du XX<sup>e</sup> siècle, et ce dans un scénario d'émissions modérées**.

**A ce titre, autoriser la remise en exploitation de la carrière reviendrait à assumer le risque de perturbation du schéma hydrique existant, déjà sensible et soumis des pressions fortes dans les années à venir.**

Enfin, la réponse de l'exploitant à l'autorité environnementale s'appuie sur le **diagnostic d'approvisionnement en matériaux territorial de Chambéry**.

Le diagnostic rappelle la vulnérabilité de la ressource en eau. Il présente notamment le Périmètre de Protection Rapproché (PPR) à proximité de zones de captage en eau potable. Pour rappel le PPR est un secteur plus vaste (en général quelques hectares) que le PPI (Périmètre de Protection Immédiate) pour lequel **toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière** (construction, dépôts, rejets ...).

La carrière de Montagnole s'inscrit dans une zone d'enjeu. Il est signalé que le captage n'est plus actuellement classé dans une zone d'enjeu **réhibitoire mais majeur**, mais quand sera-t-il demain en cas de sécheresses extrêmes ? Sommes nous prêts à prendre le risque d'atteinte à un captage d'eau potable, ressource vitale pour permettre l'exploitation de la carrière ?

Par ailleurs, le diagnostic **n'intègre pas, à aucun moment les objectifs de réduction de Gaz à Effet de Serre de l'Accord de Paris de 2015, appliqués à l'échelle locale**. Or, la filière du BTP et de la construction **est un vecteur clé dans la réussite de la transition**.

Le diagnostic souligne que la réouverture et l'exploitation du site de Montagnole (et autres sites) ne permettrait de répondre à la demande actuelle **que jusque'en 2032...** Objectif somme toute **court termiste**.

Il souligne aussi le besoin **de réduction des besoins en matériaux neufs et de solutions d'approvisionnement alternatives** qui présenteraient moins d'enjeux et un impact global maîtrisé.

**De par les objectifs internationaux dans laquelle la France est engagée, de par les impacts environnementaux et nuisances générés par la remise en fonctionnement et l'extension de la carrière, de par le manque de vision à long termes et le manque de propositions ambitieuses, je réédite mon opposition au projet en tant que citoyen Chambérien.**

..

Bonjour Madame [REDACTED]

Je vous remercie de prendre en considération mon avis de citoyen et de ne pas le mettre dans un dossier .zip

Veuillez croire, cher Monsieur le commissaire enquêteur, à mes sentiments cordiaux et respectueux.

[REDACTED]